



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2026/02

Changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand

Demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.-

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 26 janvier 2026 pour l'examen de la demande de crédit pour le changement de l'éclairage public à Constantine, Mur et Villars-le-Grand. Par la suite plusieurs questions ont été posées au Municipal délégué au préavis, M. Alain Bally. Nous le remercions pour les explications fournies qui nous ont permis de mieux comprendre les différents sujets et de répondre à nos interrogations.

Pour rappel, la Municipalité souhaite moderniser l'éclairage public dans les villages de Constantine, Mur et Villars-le-Grand en équipant les mâts existants d'éclairage LED programmable.

Depuis un projet pilote mené à Salavaux en 2021, 208 lampadaires ont été équipés de cette technologie sur le territoire de la commune sur un total de 794. Les nouveaux points lumineux installés dans le cadre du préavis 2020/09, ainsi que des remplacements financés au travers du budget de fonctionnement ont permis le déploiement de cette technologie jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cadre du préavis 2026/02, il est prévu de remplacer environ 230 points lumineux dans les villages mentionnés. Il est dès lors nécessaire de passer par un crédit d'investissement afin d'amortir les coûts en fonction de la durée d'utilisation conformément aux principes comptables.

Le Municipal en charge de l'éclairage public, M. Alain Bally, nous a confirmé que le projet concernait uniquement le remplacement de luminaires existants. Il n'y a par conséquent pas de coûts liés à d'éventuelles procédures ou de potentiels contentieux.

La modernisation de l'éclairage public est l'un des points d'action que la Municipalité a intégré dans le plan énergie et climat communal (PECC) en cours d'élaboration et fait partie des investissements à réaliser dans le cadre de ce plan.

La Municipalité a demandé des offres aux deux fournisseurs déjà actifs sur la commune et a retenu l'offre la plus abordable, puisqu'elle satisfait aux exigences techniques souhaitées. Les luminaires remplacés encore en bon état seront conservés pour la maintenance des zones où le passage à la technologie LED n'a pas encore eu lieu.

À la suite de l'analyse approfondie du projet et des explications fournies par le Municipal en charge du préavis, le Commission des finances recommande d'accepter le préavis et de poursuivre la modernisation de l'éclairage public entamée en 2021.

En Conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/02 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 140'000 TTC afin d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis.
- De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la finalisation du projet

La Commission des finances

Vully-Les-Lacs, le 02 février 2026

Cédric Bardet Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard